

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24410734***Déposé
27-06-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0885467369

Nom(en entier) : **MB CHIÈVRE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue des Morgelines(NN) 8
: 5100 Namur**Objet de l'acte :** DENOMINATION

-----D'un acte reçu le 25 juin 2024 par Delphine STEVIGNY, Notaire à Dinant, en cours d'enregistrement à Dinant, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme « **MB CHIÈVRE** », ayant son siège à 5100 Naninne, Rue des Morgelines 8, Registre des Personnes Morales de Liège division Namur et taxe sur la valeur ajoutée numéro 0885.467.369, constituée sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée et sous la dénomination « CH IMMO » suivant acte reçu par le Notaire Emmanuel Ghorain à Péruwelz le quatre décembre deux mil six, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du quatorze décembre deux mil six sous le numéro 06186691, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal a été reçu par le Notaire Delphine Stévigny à Dinant le vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois, publié par extraits aux annexes du Moniteur Belge du deux janvier deux mil vingt-quatre sous le numéro 24302681. L'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes (extraits de l'acte) :

Première résolution

A l'unanimité, l'assemblée décide de modifier la dénomination de la société aux fins de rectifier l'erreur qui s'est glissée dans l'assemblée du 21 décembre 2023 en ce que la dénomination de la société est « MB CHIÈVRES » et non « MB CHIÈVRE ».

A l'unanimité, l'assemblée décide de remplacer la deuxième phrase de l'article 1 des statuts par le texte suivant : « *Elle est dénommée « MB CHIÈVRES »* ». ».

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à l'administrateur d'exécuter les présentes résolutions et donne pouvoir au notaire soussigné aux fins de coordonner les statuts et d'établir la liste des publications prescrites par le Code des sociétés et des associations. Un exemplaire des statuts coordonnés sera déposé au greffe.

Pour extrait analytique.

Déposé en même temps que l'expédition de l'acte du Notaire Delphine Stévigny à Dinant du 25 juin 2024 et les statuts coordonnés.

Déposé avant enregistrement de l'acte du 25 juin 2024.

Delphine STEVIGNY, Notaire à Dinant.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").